

Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 17 novembre 2025

Présents : Messieurs Alban MOQUET et Ronan LARCIN, Mesdames Josiane TRIONNAIRE, Marie PAITEL, Françoise GOUPIL, Annick EVENO, Sylvie JUBIN et Huguette ROUSSIN.

Absentes excusées : Mesdames Aurore ALLAIN, Donia DEPOUEZ et Laurence BATAILLE donne pouvoir à Annick EVENO.

Date de convocation : 3 novembre 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 21 novembre 2025

-
- Le procès-verbal du 16 juin 2025 a été adopté à l'unanimité.
 - Marie PAITEL a été désignée comme secrétaire.

La commission d'urgence s'est réunie le 15 septembre pour statuer sur trois demandes FEE.

Premier dossier : refus d'attribution de l'aide au motif que les informations déclarées par le demandeur ne correspondent pas aux éléments de connaissance de la situation. L'avis de la CESF était défavorable.

Deuxième dossier : une aide de 100 €. Ressources en-dessous du plafond, pas d'avis CESF car la personne ne s'est pas présentée au rendez-vous.

Troisième dossier : une aide de 226,58 €, correspondant à deux mensualités. Les ressources étaient en dessous du plafond et la CESF donnait un avis favorable.

I. DEMANDE AIDE 1

DETTE/EDF : 483,66 €

Personne seule. Demandeur bénéficiaire de l'AAH. Les ressources sont en dessous du plafond (36,01 % au lieu de 51%).

Pas d'aide ces deux dernières années.

Pas d'accès à l'épicerie sociale.

Conclusion du compte-rendu CESF : « Le demandeur est volontaire pour travailler son budget. Une aide FEE est préconisée de façon à stabiliser au plus vite le budget, et mettre un apurement avec EDF le plus rapidement possible. Suivant son budget de novembre, l'aide pourrait se situer aux alentours de 350 euros. Il lui resterait 115 euros à étaler sur 10 mois. »

Décision à l'unanimité d'attribuer une aide de 350 €.

II. DEMANDE AIDE 2

DETTE/TotalEnergies : 1 649,65 €

Personne seule avec deux enfants. Demandeur bénéficiaire du RSA. Les ressources sont en dessous du plafond (12,42 % au lieu de 51%).

Accès à l'épicerie sociale.

Pas d'aide les deux dernières années.

Conclusion du compte-rendu CESF : « Je suis favorable à une aide (environ 150€) si en effet, il y a une perspective de chantier d'insertion en amont, car il y aurait un reste à vivre de 8,20 €. »

Décision à l'unanimité d'attribuer une aide de 150 €.

III. DEMANDE AIDE 3

DETTE/EDF : 555,58 €

Personne seule avec un enfant. Demandeur bénéficiaire du RSA. Les ressources sont en dessous du plafond (30,88 % au lieu de 51%).

Pas d'accès à l'épicerie sociale : épuisement des droits pour 2025.

Aide FEE de 470,59 € au 31 mars 2025.

Aide FSL maintien logement de 459€ en mai 2025.

Décision à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide. Le conseil d'administration précise que le demandeur a déjà eu l'aide maximum cette année et qu'il serait bien que le demandeur se donne les moyens de sortir de cette situation.

IV. DIVERS

Colis maison de retraite

Il a été demandé aux membres du conseil d'administration de réfléchir au cadeau offert aux personnes en maison de retraite.

Josiane TRIONNAIRE précise qu'elle s'est renseignée auprès de personnel de ces établissements et les produits d'hygiène sont appréciés.

Cette idée est retenue, il est prévu de se renseigner auprès d'une enseigne qui fabrique ses produits en Bretagne.

Atelier Nutrition

Josiane TRIONNAIRE informe que les deux premières séances des ateliers proposés par Bien vieillir Bretagne se sont bien déroulées. Une douzaine de personnes sont inscrites.

Ciné-Débat

Environ 80 personnes étaient présentes au ciné-débat sur les aidants organisé par les CCAS de l'ex-canton d'Elven.

Nous avions prévu au budget 2025 une participation de 200 € pour cette manifestation, finalement le groupe Malakoff Humanis prend en charge ces frais.

Le coût de revient de cette projection est de 24 €, correspondant à l'achat de boissons pour la collation.

Clôture de la séance à 19h30

Josiane TRIONNAIRE
Vice-Présidente



Marie PAITEL,
Secrétaire

